

DOSSIER DE PRESSE

# SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA PLAINE DES PALMISTES

MERCREDI 3 MAI 2023  
À L'HÔTEL DE VILLE

## SOMMAIRE

- Communiqué de presse / p.2
- Le CLS : un projet global au service de la santé / p.3
- Du diagnostic aux fiches actions / p.3
- Des acteurs engagés / p.4
- Maison Sport-Santé : le sport pour tous ! / p.5

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 **L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LA RÉUNION ET LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES  
S'UNISSENT POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION**

**Le 03 mai 2023**, Gérard COTELLON, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion et Johnny PAYET, Maire de La Plaine des Palmistes ont signé un contrat local de santé (CLS) afin d'améliorer le parcours de santé des habitants et de répondre au mieux à leurs besoins.

Face aux enjeux du territoire, ce contrat formalise les engagements de l'ARS et de la commune pour le développement d'actions visant à améliorer la santé des Palmistinois.

Avec 6 568 habitants, face à un accroissement et un vieillissement de sa population, la ville de La Plaine des Palmistes souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un contrat local de santé (CLS).

Le CLS est un outil permettant de créer un projet de santé adapté au territoire dans une démarche partenariale et une approche globale autour des déterminants de santé. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

Pour répondre au mieux aux besoins de santé des habitants, l'ARS, et la commune de La Plaine des Palmistes, en concertation avec les acteurs concernés, ont défini les deux axes stratégiques suivants, auxquels s'ajoute un axe transversal :

-  **Nutrition, diabète et activité physique**
-  **Inclusion et autonomie des personnes vulnérables**

Les axes stratégiques du CLS seront déclinés en actions à mettre en œuvre sur une durée de trois ans renouvelable.

A travers la contractualisation d'un CLS, la commune de La Plaine des Palmistes contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

DOSSIER DE PRESSE

## **LE CLS : UN PROJET GLOBAL AU SERVICE DE LA SANTÉ**

La santé est une préoccupation majeure. La signature d'un Contrat Local de Santé (CLS), outil mis en œuvre conjointement par la commune de La Plaine des Palmistes et l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, réaffirme la volonté des élus du territoire d'agir pour le bien-être et la santé globale des habitants. Le Contrat Local de Santé est un outil de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, rappelé par la loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le Contrat Local de Santé est un outil conçu pour être appliqué localement, en tenant compte des spécificités et des besoins locaux, ainsi que des orientations fixées par le Programme Régional de Santé (PRS). Il permet de mobiliser les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et de consolider les partenariats locaux autour des enjeux de santé tels que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la promotion de la santé, la prévention et l'accompagnement médico-social. L'objectif du CLS est de répondre aux enjeux de santé du territoire et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides et adaptés à chacun dans son territoire de vie.

Les actions à mener dans le cadre du Contrat Local de Santé assureront l'alignement de ces actions avec les acteurs des politiques publiques existantes et les projets menés localement. Ainsi, les actions menées dans le cadre du CLS seront donc alignées sur celles définies dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) et mises en œuvre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

## **DU DIAGNOSTIC AUX FICHES ACTIONS**

L'écriture du CLS a nécessité un diagnostic de santé : le portrait de territoire réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), l'analyse des besoins sociaux (ABS) de la ville et diverses rencontres partenariales qui ont permis de mettre en lumière les points suivants :

- La population de la commune de la Plaine des Palmistes compte 6 568 individus et représente 0,8% de la population réunionnaise.
- La population communale se répartit sur 3 quartiers de façon hétérogène.

Des spécificités sont toutefois relevées :

- Des taux d'inscription en affection longue durée (ALD) inférieurs aux taux régionaux, toute ALD confondu, mais comparable pour le diabète, les maladies cardiovasculaires (deux fois plus de patients qu'en métropole et +3% par an contre +2% en métropole) et psychiatriques, etc.





- Les personnes âgées de plus en plus isolées, ce qui contribue au développement de troubles psychiques, auxquels se rajoutent des maladies chroniques telles que : diabète, maladies cardiovasculaires et cancers.
- Une population âgée plus marquée par la dépendance. En 2017, à La Plaine des Palmistes 16% de la population a plus de 60 ans : 770 personnes sont âgées de 60 à 74 ans, 210 personnes sont âgées de 75 à 84 ans et 80 sont âgées de 85 ans et plus. Les prévisions en 2050 chiffrent à trois fois plus de seniors en perte d'autonomie. Leur part dans la population s'élèverait alors à 22,5 %, soit une hausse de 3,9 points entre 2015 et 2050. Cette hausse serait plus forte qu'en métropole (+ 1 point), où le vieillissement serait moins marqué.
- Le handicap insuffisamment pris en compte. Des difficultés d'inclusion persistent au sein de l'école, du travail mais également dans la vie quotidienne.

La différence d'offre de santé et d'accès sur les territoires est un des déterminants des inégalités d'accès et de prise en charge des populations. Il est à noter que sur le territoire, il y a peu de professionnels médicaux et paramédicaux.

Suite à la réalisation du diagnostic territorial, les priorités retenues dans le cadre du CLS de La Plaine des Palmistes se déclinent en axes stratégiques qui seront mis en œuvre de façon opérationnelle au moyen de fiches actions concrètes sur la durée du contrat. Le CLS se décline autour de 2 axes stratégiques et 1 axe transversal :

➤ **AXE 1 - Nutrition, Diabète et Activité Physique**

Promouvoir des comportements nutritionnels plus favorables à la santé  
Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques  
Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

➤ **AXE 2 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables**

Préserver l'autonomie des personnes âgées et améliorer leur participation sociale  
Développer l'aide aux aidants  
Favoriser l'inclusion des personnes vivants avec un handicap

➤ **AXE TRANSVERSAL :**

Organiser et communiquer sur des événements santé  
Développer la participation citoyenne  
Renforcer le maillage territorial

➤ **DES ACTEURS ENGAGÉS**

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans (2023-2025), renouvelable. Le succès de la mise en place du CLS ne peut avoir lieu qu'avec l'engagement des signataires et des partenaires.

Afin d'assurer l'efficacité du Contrat Local de Santé, La Plaine des Palmistes a choisi de recruter une coordonnatrice. Son objectif est de faciliter la mise en place d'actions et de mettre en lumière des dynamiques déjà existantes sur le terrain. Elle assurera les liens avec les institutions et les partenaires (ARS, ETAP-SANTE, USEP de La Réunion, professionnels du médical, association local, etc.), le suivi et l'évaluation du CLS.

## MAISON SPORT-SANTÉ : LE SPORT POUR TOUS !

Entretien paru dans le numéro 6 du magazine En Plaine Vie (Avril 2023)

**PERMETTRE À TOUS LES PALMIPLAINOIS D'AVOIR UNE PRATIQUE SPORTIVE : C'EST L'AMBITION PORTÉE PAR LA NOUVELLE MAISON SPORT-SANTÉ DE LA COMMUNE. OFFICIELLEMENT OUVERTE DEPUIS FÉVRIER DERNIER, APRÈS AVOIR OBTENU LA RECONNAISSANCE ÉPONYME, ELLE ACCUEILLE LES USAGERS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU SERVICE DES SPORTS, IMPASSE DES ÉCOLES. FLORIANE GRONDIN, ENSEIGNANTE EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET CHARGÉE DE MISSION SPORT-SANTÉ NOUS DÉTAILLE LE DISPOSITIF.**

### En Plaine Vie : À quels besoins doit répondre la Maison Sport-Santé ?

**Floriane Grondin** : Mesure phare de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, le programme « Maisons Sport-Santé » (MSS) a comme objectif d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. Elle participe à répondre aux besoins de personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, pour lesquelles la pratique d'activité physique adaptée est prescrite par le médecin ; mais aussi à celles qui, jusqu'à présent, étaient très éloignées de la pratique ; ou encore à celles ayant conscience de la nécessité d'une pratique d'activité physique et sportive.

### EPV : Quelles différences y a-t-il avec une pratique sportive « classique » ?

**FG** : L'activité physique (adaptée) est définie comme tout mouvement corporel effectué par l'action des muscles squelettiques. L'activité physique ne se réduit donc pas à la pratique sportive puisqu'elle inclut un ensemble d'activités de la vie quotidienne (tâches domestiques, activité professionnelle, déplacements, loisirs). La pratique sportive, quant à elle, est une sous-catégorie des activités physiques. Le sport désigne "l'ensemble des pratiques sportives, codifiées, institutionnalisées, réalisées en vue d'une performance ou d'une compétition et organisées pour garantir l'égalité des conditions de réalisation" (Terret, 2007).

### EPV : Concrètement, comment s'y organisent les activités ?

**FG** : Tout d'abord, durant nos séances nous ne prôtons pas le sport mais de l'activité physique. La Maison Sport-Santé propose des séances telles que du renforcement musculaire, du vélo, de la randonnée, des activités collectives, de la gym douce, etc. À ce jour, nous encadrons sept séances d'une heure et demie, pour des petits groupes (8 à 10 personnes). À partir du mois de juin, nous ouvrirons deux nouvelles séances, dont une sur orientation du médecin traitant. On parlera ici de "sport sur ordonnance". Ce dispositif inclut certaines maladies chroniques et affections de longues durées telles que le diabète de type 2, l'obésité, l'ostéoporose, etc.

## LA MSS EN CHIFFRES

7  
séances hebdomadaires d'1h30

60  
personnes touchées  
depuis son ouverture

